

Examen d'entrée aux CRFPA / session 2012

Épreuve écrite à caractère pratique : **DROIT DU TRAVAIL**

Durée de l'épreuve : 3 heures - Épreuve à option parmi 11 matières

« Entre l'Espagne, la Grèce et la chute de l'euro, pour nous les banques, l'été fut meurtrier ! » se plaint le nouveau directeur de la Banque Féaulait, qui emploie 3245 personnes sur cinq sites : trois en France dont le siège à Paris, deux en Grande-Bretagne. « Et les meilleurs salariés cherchent à quitter le navire ! » Vous expliquant ses trois problèmes, il vous demande de l'aider.

A / « Au service Trading, six collaborateurs ont pris acte de la rupture et cinq autres ont démissionné à la suite d'un cafouillage du Directeur Financier leur ayant envoyé un courriel évoquant, bien à tort, une simple discussion du Comité Exécutif de lundi : « Comme vous le savez, Féaulait va très mal. Notre direction a donc décidé d'encourager les départs volontaires dans notre Service à hauteur de 43 postes, au siège exclusivement : ceux qui démissionneront dans la semaine seront dispensés de préavis et auront droit à 13 mois de salaire et aux Assedic. Et si d'ici 15 jours ce chiffre de 43 n'est pas atteint, l'ensemble des salaires bruts sera abaissé pour tous de 8,6% à compter du mois prochain. Tous ceux qui refuseront seront licenciés pour motif économique ».

C'était une grosse bêtise, mais le mal est fait : maintenant que faire pour ces onze collaborateurs, et plus généralement pour gérer ces 43 départs volontaires puisque désormais tout le monde est au courant ? **(9 points)**

B / Inutile de vous dire que la nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre dans toute l'entreprise ! Le représentant de la section syndicale FO, qui n'a obtenu que 0,9% des suffrages exprimés aux élections de juin dernier, a envoyé en diffusion générale un courriel titré « FO vous avait prévenu : la boucherie commence ! ».

Il y a manifestement intention de nuire, et je compte le licencier pour faute lourde dans la semaine pour trois motifs : 1 / Utilisation illégale de la messagerie de l'entreprise : l'accord sur l'accès aux TIC est limité aux syndicats représentatifs ; 2/ Grave manquement au devoir de réserve lié aux fonctions bancaires ; 3 / Injure à l'égard de la direction : dans le courriel en question, je suis comparé à Joseph Staline !

La CFDT (54% des suffrages exprimés) s'est pour sa part étonnée de notre projet « Cœur de métier » sur son panneau Intranet. Il n'a pourtant rien de révolutionnaire : cession à la société DSI de notre Service Informatique, installé avec ses 23 collaborateurs juste à côté du siège à Paris : la Banque, c'est pas Microsoft ! Et, en cas de pic d'activité, proposition de collaboration sous forme d'auto-entrepreneuriat aux salariés licenciés : cela arrange tout le monde ! **(7 points)**

C / Un malheur n'arrivant jamais seul, l'assistante du Directeur du Marketing a mis en ligne sur son blog personnel ce qu'elle présente comme un roman : « Une souris à la Banque ». En réalité, elle décrit sous des pseudos transparents sa vie professionnelle chez nous, avec des informations confidentielles sur certains de nos clients dont j'ai déjà des retours extrêmement négatifs. Mais elle évoque aussi, et en détail, ses aventures amoureuses plus ou moins réussies avec trois collègues qui se sont reconnus facilement et exigent son départ immédiat.

Quand je lui en ai parlé à la cafétéria, elle m'a vertement répondu que son activité d'écrivaine ne regardait qu'elle, et que l'intimité de sa vie privée étant protégée par le droit, elle m'attendait de pied ferme. Or vu le buzz sur Internet, il est désormais impossible qu'elle reste chez nous ! » **(4 points)**